



PREAVIS MUNICIPAL No 03 / 2011
AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

Concernant

L'AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU BATIMENT DU FC

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Le bâtiment du FC a été construit en plusieurs étapes entre 1980 et 1986. Le FC St-Barthélemy disposait d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de la Commune. Les joueurs du club ont en grande majorité participé à la construction et à l'entretien du bâtiment et des terrains.

Début 2001, au vu des difficultés financières rencontrées par le club, la Commune, après décision du Conseil Communal, reprend l'ensemble des installations.

Durant ces 9 dernières années, la Commune a effectué les travaux d'urgence afin d'éviter toutes dégradations des installations et du bâtiment.

Courant 2010, afin d'avoir une vision à long terme, la Municipalité a pris contact avec le bureau d'architectes J.F. Favre et D. Pellet à Assens. Nous avons étudié les possibilités d'agrandissement du local de stockage des machines d'entretien, ainsi que la rénovation de l'ensemble du bâtiment existant.

Il ressort de cette étude le projet présenté ce jour et mis à l'enquête publique du 15 avril au 15 mai 2011 : Coût total des travaux tout compris **frs 289'950.00**.

1. Rénovation du bâtiment :

- Remplacement de l'ensemble des fenêtres et portes de la cantine.
- Isolation thermique et contrôle général de la toiture.
- Remplacement de toutes les parois extérieures actuelles en bois, par un lamage en canexel, matériel résistant aux intempéries et aux chocs et pose d'une nouvelle isolation thermique.
- Les parois de la cantine en maçonnerie seront recouvertes d'une isolation périphérique et de crépis.
- Mise en conformité de la cuisine, ventilation, armoires de rangements, etc.
- Le bâtiment a fait l'objet d'une analyse complète sur la présence d'amiante (obligatoire depuis le 01.03.2011 pour une mise à l'enquête), toutes traces trouvées seront assainies lors des travaux.

2. **Création d'un local technique de rangement de 85 m2** qui permettra de résilier la location d'un garage de frs 2'400.00 par année. De plus, certaines machines d'entretien des terrains passent l'hiver à l'extérieur faute de place à l'abri.

Ce nouveau local a pour but, à moyen terme, d'être également utile en cas d'engagement d'un employé communal.

La cantine bénéficiera de 25 m2 supplémentaires pour le stockage des tables et chaises et donnera la possibilité d'accueillir environ 25 places assises supplémentaires. Il est important de souligner que les locations hors FC rapportent en moyenne entre frs 7'000.00 et 8'000.00 par année (voir plus, selon les demandes et disponibilités du FC).

L'ensemble de ces travaux donnera une importante diminution des frais annuels d'entretien et d'énergie, et indéniablement un plus bel aspect extérieur du bâtiment.

A noter également que la commune financera le montant global des travaux par le compte de fonctionnement et qu'aucun emprunt ne sera contracté pour cet objet.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- **Vu** le préavis municipal No 03 / 2011 ;
- **Ouï** le rapport de la commission ad' hoc ;
- **Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'agrandissement et de rénovation du bâtiment du FC pour un coût total **frs 289'950.00**, sachant que l'entier des travaux sera financé par le compte de fonctionnement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Daffon



La Secrétaire

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 18 mars 2011.